®
MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE
ISSN 0998 6375
DLP 01-10-90013295

Avertissements agricoles

BULLETIN PÉRIODIQUE DE LA STATION D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

DIRECTION RÉGIONALE DE L'AGRICULTURE ET DE LA FORÊT
SERVICE RÉGIONAL DE LA PROTECTION DES VÉGÉTAUX
RHÔNE-ALPES

165, rue Garibaldi - Bâtiment B - B.P. 3202 - 69401 LYON Cédex 03 ☎ 78.63.25.65

Arboriculture

Abonnement annuel : 160 F - Régisseur Recettes DRAF Rhône-Alpes

Bulletin n° 19 - 26 Septembre 1990

MALADIES DE CONSERVATION DES POMMES ET DES POIRES : l'humidité favorise les contaminations
BACTERIOSE DES ARBRES FRUITIERS A NOYAU : effectuez les traitements cupriques d'automne
ATRAZINE, SIMAZINE, LINDANE : restrictions d'emploi

MALADIES DE CONSERVATION DES POMMES ET DES POIRES

Les pluies de la fin de la semaine dernière (21/09/90 au 23/09/90) ont pu être favorables aux contaminations dues aux gloeosporioses, aux tavelures et également au phytophthora pour les fruits situés à proximité du sol.

Ces risques de contaminations sont plus importants dans les vergers où le dernier traitement date de plus de 20 jours. Dans ce cas intervenez cette semaine avec l'un des produits suivants :

Produits utilisables :		délai avant récolte en jour
BENLATE	0,06 kg/hl	0
PELT 44	0,1 kg/hl	0
PELT 44 liquide	0,15 kg/hl	0

CERATITE OU MOUCHE MEDITERRANEENNE DES FRUITS

Cet insecte a causé quelques dégâts en fin d'été, sur abricots et pêches et plus récemment sur pommes et poires.

Ces attaques de moyenne importance ont été signalées dans le Rhône dans les secteurs des Monts d'Or et de Genay.

Les dégâts se caractérisent par la présence de plusieurs asticots (maximum 10) dans les fruits.

Cette recrudescence est étroitement liée aux deux hivers doux (88-89/89-90) qui ont permis l'hivernation des pupes (forme hivernante de la cératite).

Pour cette année, aucune intervention ne se justifie.

BACTERIOSE DU PECHER

Effectuez une deuxième intervention cuprique cette semaine. Nous vous rappelons l'importance de ce programme de traitement d'automne qui est actuellement le seul moyen de lutte contre la bactériose.

BACTERIOSE DU CERISIER ET DE L'ABRICOTIER

Comme sur pêchers, les bactéries pénètrent par les plaies pétiolaires, aussi il est nécessaire d'effectuer des traitements cupriques durant la chute des feuilles.

P693

Imprimerie de la Région RHONE ALPES Directeur Gérant : J.C. FAUDRIN Commission Paritaire de Presse N° 477 AD

Réalisez le programme suivant :

- un premier traitement dès le début de la défoliaison ;
- un deuxième traitement dès que 30 % des feuilles ont chuté ;
- un troisième traitement dès que 70 % des feuilles ont chuté.

Quantité de cuivre à utiliser : 0,2 kg de cuivre métal par hectolitre d'eau, soit 0,4 kg d'une spécialité commerciale contenant 50 % de cuivre métal.

ATRAZINE, SIMAZINE, LINDANE : REDUCTION DE DOSES, RESTRICTIONS D'EMPLOIS

Un avis publié au Journal Officiel du 13 Juillet 1990 fait état des nouvelles dispositions règlementaires prises à l'égard de l'emploi de spécialités phytosanitaires à base d'atrazine, de simazine et de lindane.

Ces mesures se traduisent pratiquement de la façon suivante :

1) Spécialités à base d'atrazine et de simazine

La dose d'emploi de chacune de ces matières actives (employées seules, associées l'une à l'autre, ou avec d'autres matières actives) ne peut excéder 1 500 g/ha.

Cette mesure est d'application immédiate quel que soit l'usage considéré.

Les spécialités autorisées à la vente à des doses supérieures à 1 500 g feront l'objet, dans les prochains mois, d'un examen par le Comité d'Homologation en vue d'une éventuelle homologation à une dose n'excédant pas 1 500 g/ha.

Au cas où une spécialité ferait l'objet d'un retrait d'homologation dans ce cadre là, la règlementation prévoit que la société responsable de la mise sur le marché français du produit, dispose d'un an pour cesser la commercialisation après la date de notification et que toute autre personne doit cesser toute distribution ou vente au bout d'une année supplémentaire. Pendant ce temps son utilisation ne pourra pas mettre en oeuvre plus de 1 500 g/ha de la (des) matière(s) active(s) précitée(s).

2) Spécialités à base de lindane

En traitement du sol, la dose d'emploi est limitée à 1 350 g. La mesure est d'application immédiate.

Les usages de spécialités en traitements foliaires ont fait l'objet d'une décision de retrait d'homologation ainsi que ceux concernant les traitements de semences de betterave et de crucifères oléagineuses.

En conséquence, la date limite de commercialisation des produits visés interviendra au bout de deux ans suivant la date de notification officielles.

Ces dispositions sont destinées à abaisser le niveau de résidus de pesticides dans les eaux qui excède parfois les seuils tolérés.

Lorsque localement les teneurs constatées dans les eaux de captage apparaissent trop élevées, des arrêtés préfectoraux peuvent interdire l'emploi des produits phytosanitaires en cause pour la zone considérée après concertation avec les organisations professionnelles.

Des études sont en cours, et des réseaux de surveillance sont mis en place impliquant les Ministères de l'Agriculture et de la Forêt, de l'Environnement, et de la Santé ainsi que les agences de Bassin, afin de préciser la situation exacte et faire adopter les mesures nécessaires.

Il convient que tous les opérateurs, particulièrement ceux du monde agricole, se sentent concernés et participent à l'effort renforcé en matière de préservation de la qualité des eaux et d'une façon plus générale de l'environnement.



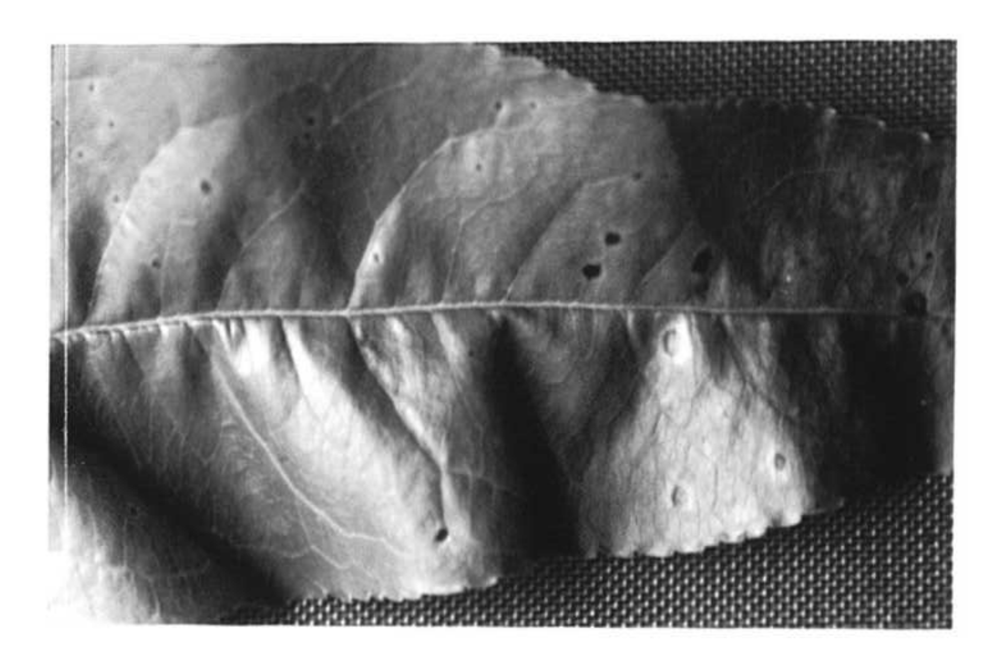
Nécrose autour d'un bourgeon

Nécrose généralisée sur tronc





Nécrose centrée autour d'une plaie de taille



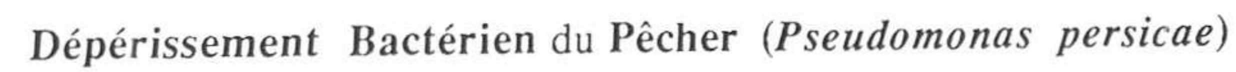
Taches nécrotiques sur feuilles



Arbre dépérissant au printemps

Point nécrotique gommeux sur fruit

(*Clichés INRA-SCMA*)



Dépérissement Bactérien du **Pêcher** (***Pseudomonas persicae***)





LES MOYENS POUR LUTTER CONTRE LE DEPERISSEMENT BACTERIEN DU PECHER

La lutte, pour être efficace, doit commencer dès avant la mise en place du verger, au moment du choix de l'implantation et du matériel végétal. Elle doit être complétée par des mesures à appliquer pendant toute la durée de vie de celui-ci (techniques culturales appropriées, mesures prophylactiques de bon sens, lutte chimique adéquate). Il n'y a pas de priorité entre elles, toutes sont importantes et l'abandon, même temporaire, de l'une d'entre elles peut avoir des graves conséquences pour le verger.

1. Soins particuliers pour l'implantation des vergers :

- Eviter des localisations spécialement exposées au froid en hiver.
- Eviter les sols trop caillouteux ou sablocaillouteux acides et peu profonds.
- Prêter une attention spéciale à la préparation de l'implantation en sols maigres : bien corriger toutes les carences.
- Prévoir une irrigation adaptée au type de sol.

2. Choix du matériel végétal :

- Planter des scions "garantis indemnes de bactériose".
- Adapter au mieux le porte-greffe au sol, GF 305 et GF 677 sont moins prédisposants.
- Planter des variétés classées "peu sensibles" à la bactériose.

3. Techniques culturales recommandées :

- Conserver une certaine hauteur de tronc (30 à 40 cm).
- Tailler le plus tard possible, désinfecter à l'alcool entre chaque arbre le sécateur, protéger les grosses plaies de taille avec un badigeon antiseptique.
- Evacuer et incinérer le bois de taille.
- Apporter une nutrition minérale adaptée et équilibrée.
- Assurer une irrigation régulière sous frondaison.

4. Mesures d'ordre sanitaire :

- Couper, arracher et incinérer toute partie ou arbre malade.
- Utiliser des plants sains.

5. Lutte chimique :

Tout traitement appliqué sur des arbres dépérissants est sans effet ; la lutte chimique ne peut être que préventive et a pour objectif essentiel d'empêcher les phases initiales de l'infection. Il s'agit de limiter la prolifération des bactéries à la surface des abres.

- Au cours de l'automne :

Effectuer un programme débutant dès la dernière décade de septembre.

Les produits à base de cuivre confirment leur efficacité complétée pour certains par une activation de la défoliaison. Trois traitements espacés de 10-12 jours suffisent. Bien se rappeler que le cuivre peut marquer sévèrement les bois mal aoûtés si il est appliqué en période humide ou froide. Il peut être judicieux d'alterner cuivre avec Firestop en situation à risque.

- Au cours du printemps :

Pour protéger les fruits de certaines variétés et éviter d'éventuelles infections, le Firestop peut être appliqué en deux temps :

. 1ER TRAITEMENT AU MOMENT DE LA NOUAISON,
. 2E TRAITEMENT 10-12 JOURS APRES.

DOSES HOMOLOGUEES :
- sels de cuivre : 0,125 kg de cuivre métal par hectolitre.
- Firestop : 0,015 kg de fluméquine par hectolitre.